

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2023

Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023 (accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

CIAS de Quimper Bretagne Occidentale - Souscription d'une ligne de trésorerie

Afin de faire face à des besoins ponctuels de trésorerie, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, a prévu de recourir à une ligne de trésorerie.

Le CIAS a procédé à une consultation auprès des organismes bancaires dont la publicité s'est achevée le 7 septembre 2023.

Après analyse des offres, le CIAS prévoit de contractualiser avec la Banque Populaire Grand Ouest pour une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 1 000 000 €.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie de la société BPGO sont les suivantes :

- Domiciliataire des flux : Banque Populaire Grand Ouest - BPGO
- Nature : Ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Montant maximum : 1 000 000,00 € (un million d'euros)
- Date de prise d'effet : 15/10/2023
- Durée maximum : 1 an à compter de la date de prise d'effet
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois (plancher à 0 en cas d'index négatif) plus marge de 0,65 %
- Base de calcul : Exact / 360 jours
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : 200 euros
- Commission d'engagement : 0,08 %
- Commission de non utilisation : néant
- Frais de virement : gratuit
- Modalités d'utilisation : Tirages / Remboursements par virement – Passage d'ordre par mail – Montant minimum de 50 000 € de tirage et de remboursement
- Autre frais : néant

Conformément à l'article L.2121-34 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations du CIAS relatives aux emprunts doivent être prises sur avis conforme du conseil communautaire.

Le conseil d'administration du CIAS en séance du 29 septembre 2023 approuvera, le cas échéant, le choix de cet organisme et l'offre ci-dessus détaillée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable à la demande d'avis conforme pour le recours par le CIAS à une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 €.